



Assemblée générale

Distr. limitée
10 février 2020
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-septième session
Vienne, 3-14 février 2020

Projet de rapport

III. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable

1. Conformément à la résolution [74/82](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable ».
2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Allemagne, Bélarus, Canada, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Pérou et Suisse. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :
 - a) « SIRIUS 20/21 : la prochaine mission de huit mois », par le représentant de la Fédération de Russie ;
 - b) « Mise au point de petits satellites consacrés à l'observation scientifique de la Terre et utilisation des données aux Philippines », par le représentant des Philippines ;
 - c) « Renforcer l'enseignement des sciences spatiales pour stimuler l'économie spatiale », par le représentant de la Suisse ;
 - d) « Cours dispensé à l'intention des pays africains au Centre spatial Broglio de Malindi », par la représentante de l'Italie ;
 - e) « Projet d'équipe "L'espace au service de l'urbanisation" de l'ISU », par l'observateur de l'ISU ;
 - f) « Retombées positives et appui aux achats, des éléments essentiels au développement industriel dans les nouvelles puissances spatiales », par le représentant de la Slovaquie ;
 - g) « Initiative en faveur d'un satellite africain au service du développement », par le représentant de l'Égypte ;



h) « Une initiative mondiale pour améliorer les conditions de vie des populations autochtones à l'aide des techniques spatiales », par l'observateur de CANEUS International.

4. Le Sous-Comité était saisi d'un document de séance contenant un rapport sur le Forum mondial de l'espace ONU/Autriche qui s'était tenu à Vienne du 18 au 22 novembre 2019 et avait eu pour thème « Accès à l'espace pour tous » (A/AC.105/C.1/2020/CRP.11), qui serait publié dans toutes les langues officielles de l'ONU et que le Comité examinerait à sa soixante-troisième session, en juin 2020.

5. Le Sous-Comité a noté que l'édition 2019 du Forum mondial de l'espace, qui était inspirée de la série de forums de haut niveau organisés par le Bureau des affaires spatiales conjointement avec les États membres, avait continué de faire progresser le débat sur le rôle des sciences et des techniques spatiales dans la promotion du développement mondial, réunissant des parties prenantes issues de la communauté spatiale au sens large, y compris des organismes gouvernementaux, des organisations intergouvernementales internationales et des organisations non gouvernementales, ainsi que des représentants de l'industrie, du secteur privé et des milieux universitaires. Le fait de réunir des représentants du corps diplomatique en poste à Vienne et de l'ensemble du secteur spatial a été expressément salué. Le Sous-Comité a également noté que l'Autriche accueillerait le Forum en 2021, puis tous les deux ans dans un futur proche.

6. Le Sous-Comité a noté combien la technologie spatiale et ses applications, ainsi que les données et informations spatiales, pouvaient contribuer au développement durable, notamment en permettant de mieux définir puis faire appliquer les politiques et les programmes d'action relatifs à la protection de l'environnement, à la gestion des sols et de l'eau, à la mise en valeur des terres dégradées et des terres incultes, à l'aménagement urbain et rural, aux écosystèmes marins et côtiers, aux soins de santé, aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et aux interventions d'urgence, à l'énergie, aux infrastructures, à la navigation, aux transports et à la logistique, à la connectivité rurale, à la surveillance sismique, à la gestion des ressources naturelles, à la neige et aux glaciers, à la biodiversité, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

7. Le Sous-Comité a également pris note, dans ce contexte, des informations fournies par les États sur leur utilisation des plateformes spatiales et des systèmes satellitaires aux fins du développement socioéconomique, ainsi que sur les mesures et les programmes qu'ils avaient adoptés pour mieux faire connaître et comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales utilisées pour répondre aux besoins de développement, et sur les activités de coopération visant à donner, par une formation théorique et pratique, des capacités accrues pour mettre les applications des sciences et techniques spatiales au service du développement durable.

8. À cet égard, le Sous-Comité a noté que le Comité et ses sous-comités avaient un rôle fondamental à jouer, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, dans la promotion de la coopération internationale et du renforcement des capacités aux fins du développement socioéconomique.

9. Quelques délégations ont estimé que les sciences et les techniques spatiales pouvaient contribuer au progrès de la technologie dans les pays en développement, et qu'il était donc essentiel de renforcer les possibilités existantes et d'en créer de nouvelles afin que les États soient de plus en plus nombreux à avoir accès à l'espace et aux avantages qui en découlent, notamment en intensifiant la coopération internationale axée sur le développement des infrastructures spatiales, compte tenu de la nécessité de stimuler l'industrie et le secteur spatial en général, en particulier dans les pays en développement.

10. L'avis a été exprimé selon lequel, pour parvenir au développement durable, il était nécessaire de renforcer les capacités nationales de traitement des données et des informations spatiales, d'améliorer la coopération internationale en mettant en

commun les données relatives à la télédétection et les données géospatiales, de promouvoir les travaux de recherche à l'échelle régionale et internationale, et de faciliter le transfert de connaissances, de technologie et de compétences scientifiques et le partage de l'expérience acquise lors de l'utilisation de techniques spatiales et de services connexes.

IX. Objets géocroiseurs

11. Conformément à la résolution 74/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 de l'ordre du jour, intitulé « Objets géocroiseurs ».

12. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Mexique et République de Corée. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du IAWN et du SMPAG. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

13. Les présentations suivantes ont été faites au titre du point 12 :

a) « Description des paramètres physiques des objets géocroiseurs à partir d'observations radar », par un représentant de la Fédération de Russie ;

b) « Coopération internationale dans le domaine des observations des objets géocroiseurs dans le cadre du projet ISON », par des représentants de la Fédération de Russie ;

c) « La première comète interstellaire 2I/Borisov : un nouvel élément dans le problème posé par les objets géocroiseurs », par un représentant de la Fédération de Russie.

14. Le Sous-Comité a entendu les rapports d'activité du IAWN et du SMPAG et noté avec satisfaction que ces deux entités s'efforçaient de diffuser des informations sur la détection, la surveillance et la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux pour faire en sorte que tous les États, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d'atténuation des impacts d'objets géocroiseurs étaient limitées, soient conscients des risques.

15. Le Sous-Comité a noté qu'environ 27,8 millions d'observations d'astéroïdes et de comètes avaient été recueillies en 2019 par le réseau mondial d'observatoires astronomiques installés dans 40 pays. Il a également noté qu'au 5 février 2020, le nombre d'objets géocroiseurs connus avait dépassé 22 212, dont 2 433 – un record – avaient été découverts en 2019, et que l'on répertoriait désormais plus de 2 000 astéroïdes dont les orbites se situaient à moins de 8 millions de kilomètres de la Terre.

16. Le Sous-Comité a noté que la déclaration d'intention du IAWN comptait actuellement 25 signataires du monde entier. Ceux-ci disposaient de toutes sortes de télescopes terrestres et spatiaux leur permettant de détecter et d'observer des objets géocroiseurs, ainsi que de capacités en matière de calcul d'orbite, de prévision d'impacts éventuels et de modélisation des effets de ces impacts. Les activités du IAWN sont coordonnées par le bureau de la NASA chargé de la coordination de la défense planétaire.

17. Le Sous-Comité a noté que, le 24 juillet 2019, l'astéroïde désigné par le Centre des planètes mineures sous le nom de « 2019 OK », d'un diamètre estimé à une centaine de mètres, est passé à une distance de 72 000 km de la surface de la Terre 12 heures à peine après avoir été détecté par un membre du IAWN, le SONEAR, l'observatoire austral de recherche sur les astéroïdes géocroiseurs situé au Brésil. C'était la première fois depuis 100 ans qu'un objet de cette taille passait si près de la Terre.

18. À cet égard, le Sous-Comité a noté que les signataires de la déclaration d'intention du IAWN devaient continuer à améliorer leurs capacités de détection, de

caractérisation et de notification des dangers que pouvaient représenter les astéroïdes et les comètes pour la Terre, et à prendre des mesures pour prévenir ou réduire au minimum les effets dévastateurs d'un impact d'astéroïde. Il a été noté que, si une menace d'impact d'objet géocroiseur se précisait, les meilleures informations à ce sujet seraient fournies par le IAWN et communiquées aux États Membres par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

19. Le Sous-Comité a noté que, le 30 août 2019, le membre du IAWN et astronome amateur Gennady Borisov (Fédération de Russie) avait détecté, depuis son observatoire indépendant MARGO, une comète venue de l'extérieur du système solaire qu'il avait nommée « 2I/Borisov ». C'était le deuxième objet interstellaire à être identifié depuis la détection de l'objet « Oumuamua » en 2017.

20. Le Sous-Comité a noté que le SMPAG avait poursuivi ses travaux suivant le plan de travail qui présente les mesures collectives que devraient prendre les membres du groupe consultatif pour parer à la menace que représentent pour notre planète les objets géocroiseurs dangereux, en définissant et mettant en œuvre des stratégies adaptées de réduction des risques. Il a également noté que ce plan de travail était un document évolutif et que l'on pouvait le consulter sur les pages Web du site de l'ESA consacrées au groupe consultatif.

21. Le Sous-Comité a noté en outre que le SMPAG comptait actuellement 19 membres et 6 observateurs permanents, que l'ESA en assurait la présidence et le Bureau des affaires spatiales, le secrétariat. Il a par ailleurs noté qu'à la quatorzième réunion du SMPAG, que celui-ci avait tenue parallèlement à la présente session du Sous-Comité, l'ESA avait été réélue à la présidence du groupe consultatif pour la période 2020-2022.

22. Le Sous-Comité a noté que le SMPAG avait échangé des informations sur les activités que menaient ou prévoyaient de mener ses membres dans le cadre de collaborations internationales, notamment les missions de prélèvement d'échantillons Hayabusa-2 de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA) et OSIRIS-REx de la NASA, cette dernière étant une mission internationale à laquelle participaient le Canada, la France et le Japon ; la mission DART (Double Asteroid Redirection Test) de la NASA, qui visait à mettre à l'essai la technique de déviation orbitale par impact cinétique ; la mission de suivi Hera de l'ESA, destinée à évaluer un essai de déviation orbitale après impact ; et les missions Comet Interceptor et Destiny+, qui avaient pour destinations respectives une comète et l'astéroïde Phaethon. Le Sous-Comité a noté que le SMPAG avait encouragé la conduite d'autres missions de mise à l'essai de méthodes de déviation orbitale d'objets dangereux, ainsi que la démonstration d'une mission d'étude des comètes et des astéroïdes qui pourrait être déployée rapidement pour recueillir des informations cruciales sur des comètes ou des astéroïdes potentiellement dangereux.

23. Le Sous-Comité a noté que le Groupe de travail spécial sur les questions juridiques du SMPAG, créé en 2016, avait présenté au groupe consultatif, à sa quatorzième réunion, un rapport contenant une analyse et une évaluation préliminaires du contexte juridique actuel ainsi que de la problématique juridique liés à la défense planétaire. Le Groupe de travail continuerait à donner des conseils au SMPAG sur les questions en rapport avec ses travaux.

24. Le Sous-Comité a noté que la sixième Conférence internationale sur la défense planétaire organisée par la NASA s'était tenue du 29 avril au 3 mai 2019 à College Park, dans le Maryland (États-Unis), et qu'elle avait réuni des experts venus du monde entier pour examiner des mesures de détection, de suivi, de caractérisation et de mise au point de méthodes de prévention ou d'atténuation des risques naturels d'impact d'astéroïde ou de comète sur la Terre.

25. Le Sous-Comité a noté que la septième Conférence internationale sur la défense planétaire se tiendrait du 26 au 30 avril 2021 au Centre international de Vienne et serait organisée par le Bureau des affaires spatiales.

26. Le Sous-Comité a également noté que les prochaines réunions du comité directeur du IAWN et la quinzième réunion du SMPAG se tiendraient à la fin du mois de septembre 2020 dans la région de Boston (États-Unis).

XIII. L'espace et la santé mondiale

27. Conformément à la résolution [74/82](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 16 de l'ordre du jour, intitulé « L'espace et la santé mondiale ».

28. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre du point 16 : Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Pérou et Suisse. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

29. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Les activités du Japon en faveur de la santé mondiale », par la représentante du Japon ;

b) « Transfert de connaissances : de la médecine spatiale à la santé mondiale sur Terre », par le représentant du Brésil ;

c) « Groupe de projet sur la médecine spatiale et les sciences de la vie du Conseil consultatif de la génération spatiale – Points de vue et activités », par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale ;

d) « Applications géospatiales et gestion des crises sanitaires : expérience et lignes directrices relatives au transfert des connaissances », par la représentante de l'Australie.

30. Le Sous-Comité était saisi des réponses à la liste de questions relatives aux politiques, expériences et pratiques en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales au service de la santé mondiale (voir [A/AC.105/C.1/117](#), [A/AC.105/C.1/117/Add.1](#) et [A/AC.105/C.1/117/Add.2](#)).

31. En application du paragraphe 10 de la résolution [74/82](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué, à sa 915^e séance, le 3 février, son Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale, présidé par Antoine Geissbühler (Suisse).

32. Le Sous-Comité a pris note d'un large éventail d'activités entreprises par les États membres dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale, comme la télémédecine, la téléconsultation, les sciences de la vie dans l'espace, les techniques spatiales, la télé-épidémiologie et la gestion des catastrophes (notamment la lutte contre les épidémies), et dans le cadre de la recherche spatiale, notamment dans la Station spatiale internationale.

33. Le Sous-Comité a salué la contribution des sciences, des techniques et des applications spatiales à la prévention et à la maîtrise des maladies, à la promotion de la santé humaine et du bien-être, à la lutte contre les problèmes concernant la santé mondiale, aux progrès de la recherche médicale, à la promotion des pratiques sanitaires et à la prestation de services de santé destinés aux personnes et aux collectivités, notamment dans les zones rurales qui y ont un accès limité.

34. Le Sous-Comité a noté qu'il fallait renforcer la coopération et la coordination interinstitutionnelles et interdisciplinaires entre toutes les parties prenantes, telles que les États, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, et les communautés médicales et spatiales, pour atteindre les objectifs relatifs à la santé énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

35. L'avis a été exprimé selon lequel une des questions les plus préoccupantes pour les responsables de la santé publique était celle des conséquences de la pollution atmosphérique, et les satellites météorologiques géostationnaires utilisés pour établir

les prévisions météorologiques pouvaient contribuer grandement à faire mieux comprendre le problème des émissions de polluants atmosphériques et d'ozone, leurs évolutions et leurs effets.

36. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale, qui figure à l'annexe [...] du présent rapport.
